

BUREAU EXECUTIF
PROCES-VERBAL DU 7 AVRIL 2023
(par visioconférence 19h00/21h00)

SAISON 2022/2023

Présents :

Michelle AKILLIAN, Eric TANGUY, Sébastien FLORENT, Christophe DURAND, Christian ALBE, Isabelle COLLOT, Eric SAGOT, Florence NOEL, Yves BOUGET

Excusés :

Zélie AMARD, Pierre MERCIER.

Assistent

Axelle GUIGUET, Directrice Technique Nationale
Jean Louis LARZUL, Président du Conseil de Surveillance

Invités :

Jean Paul ALORO, Membre du Conseil de Surveillance
Michel COZZI, Président de la Commission Fédérale Sportive

I) Pôle Administratif et financier

Administration Générale

Présentation des procès-verbaux

Le Bureau Exécutif réforme le procès-verbal de la Commission Fédérale Arbitrage n°2 du 9 février 2024 car les sanctions ne sont pas proportionnées par rapport à la faute

→ **Adopté à l'unanimité**

Le Bureau Exécutif n'apporte aucune modification pour les autres procès-verbaux

→ **Adopté à l'unanimité pour l'envoi aux membres du Conseil d'Administration**

Assemblée Générale

Le Bureau Exécutif a émis un avis sur tous les vœux. Les vœux répartis par Commissions Fédérales sont transmis aux membres du Conseil d'Administration qui se réunit les 21-22 avril 2023.

Ressources Humaines

- Arrivée d'Antoine DURAND, Responsable juridique
- Arrivée de Mattias BERNARD, Assistant Evènementiel

Finances

- Le bilan a été validé avec le Commissaire aux Comptes le 6 avril 2023
- Résultat à date : 1 117 327€

II) Pôle Outre-Mer

- L'union des ligues des Outre-Mer ne fonctionne pas. Par manque de dynamisme, il est compliqué de la faire avancer
- Les Iles du Nord : l'ancien président a été relaxé
- Au niveau de la fédération africaine, les ligues de la Réunion et Mayotte ne sont toujours pas considérées comme associées.

III) Pôle Développement

- Projets Sportifs Fédéraux : retard de plusieurs ligues concernant les bilans. Ce qui va compliquer la validation des dossiers. Une réunion animée par Yvan MAIROT, Responsable Développement a eu lieu avec les différentes ligues.
- Super Coupe fédérale : nous ne pourrons pas l'organiser à l'île de la Réunion, les clubs franciliens vont être interrogés pour recevoir cette organisation.

IV) Pôle sportif

- JIFF : proposition d'une nouvelle définition : le Bureau Exécutif ne valide pas tel quel le texte, nous devons revoir ce dernier pour le prochain Conseil d'Administration
- Elite Access : la Commission Fédérale Sportive a préparé les critères, une réunion est prévue pour le 21 avril pour valider ces derniers.
- Le Bureau Exécutif est inquiet sur la santé financière des clubs Elite. La Fédération accompagne chaque club pour essayer de maintenir la partie amateur et jeunes.
- Les coupes de France de Beach Volley : pas d'organisateur pour le moment. Le Bureau Exécutif décide de lancer la compétition avec le risque de la possibilité de ne pas terminer la compétition en l'absence d'organisateur pour les finales.

V) **Marketing**

- Volley Nation League : plus de 17 000 billets vendus, 66% de notre objectif.
- Challenger Cup : lancement avec le Président du Conseil Départemental à venir. La billetterie sera ensuite ouverte.
- Championnat de France de Beach à Saint Laurent du Var : les dossiers de subventions sont en cours. Pas de remise en cause de la compétition.
- Volley assis : la bronze nation League n'est plus organisée à Macon. La Normandie se positionne pour prendre le relais. Il faudra prévoir des relais fédéraux.

VI) **JO JOP 2024**

- Présentation par la Directrice Technique Nationale des modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. **Le document est approuvé à l'unanimité par le Bureau Exécutif.**
- Déception sur la billetterie sur les 6800 billets prévus seulement 2406 billets nous sont attribués.
- Les premières réunions pour le paravolley commencent dans 2 semaines.
- Le parcours de la flamme n'est pas tout à fait validé. L'annonce pourrait être faite au mois de juin.

VII) **Questions diverses**

- Présentation d'un projet de déménagement du siège fédéral.
- Commission d'Appel d'Offres Équipementier pour les tenues des arbitres : le groupe de travail **valide à l'unanimité** la proposition pour poursuivre les négociations.

Aucun autre sujet n'est évoqué, la séance est levée.

Eric TANGUY
Président



Sébastien FLORENT
Secrétaire Général





Modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de PARIS 2024.

Préambule

Dans le respect :

- Des « Grands principes de sélection » validées par le bureau Exécutif (BE) du CNOSF du 3 Mai 2022
- Du « système de qualification » établi par la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB)
- Des règles de la Fédération Française de Volley

La FFVOLLEY a validé le **05/10/2019**, à l'unanimité des membres du Bureau exécutif de la FFVOLLEY, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la FIVB pour les Jeux et dans le respect de la charte olympique, peuvent prétendre à une sélection en Equipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux de 26 juillet au 11 août 2024, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

I Les principes de qualification de la FIVB

La Fédération Internationale de volley-ball a édicté les règles de qualifications suivantes pour le volley-ball et le beach-volley.

1° Le Volley-ball en salle

12 équipes qualifiées par genre selon les modalités suivantes :

- 1 place pour le pays hôte (France)
- 6 places issues des 3 TQO qui se tiendront en 2023
- 5 places issues du classement mondial à la fin de la phase préliminaire de la VNL 2024 (17 juin pour les femmes et 24 juin pour les hommes) en priorisant
 - o Les équipes d'un continent qui n'a pas d'équipe qualifiée
 - o Les meilleures équipes pas encore qualifiées



FFvolley

2° Le beach-volley

24 paires masculines (2 paires maximum par CNO)

24 paires féminines (2 paires maximum par CNO)

Les quotas sont attribués aux Comités Olympiques.

Le système de qualification est identique pour les 2 genres :

- 1 place pour le champion du monde 2023
- 17 places au ranking olympique au 10 Juin 2024
- 5 places issues de la Beach Nation Cup (Asie, Afrique, Europe, Amérique du Sud, Amérique centrale et du Nord) entre le 1^{er} juillet 2022 et le 23 juin 2024
- 1 place pour le pays hôte (France).

A noter que le pays hôte peut participer à toutes les épreuves qualificatives pour gagner un quota.

II Les règles de sélection de la FFVOLLEY

En tant que pays hôte, la France est assurée d'avoir 1 quota par genre pour les JO de Paris 2024.

1° Le Volley-ball en salle

La liste des athlètes sélectionnés est proposée par le sélectionneur en charge de chaque équipe (masculine et féminine) à la Directrice Technique Nationale pour approbation.

2° Le beach-volley

Le sélectionneur propose à la Directrice Technique Nationale la composition des paires ayant le meilleur potentiel de performance aux jeux olympiques. Pour cela il prend en compte :

- Le ranking olympique au 10 juin 2024
- Les performances réalisées sur des matchs joués en tournoi officiel FIVB contre des paires du top 10 du ranking mondial à la date du tournoi.



FFvolley

La DTN soumet la liste des athlètes sélectionnés au BE fédéral pour validation.

A l'issue de cette validation, la sélection nominative des athlètes pour les jeux olympiques de Paris est proposée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le BE du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Paris avant le 8 juillet 2024 à minuit (heure locale)

Une fois que le CNOSF a validé la sélection, le DTN informera par courrier chaque athlète sélectionné.

La directrice technique nationale
Axelle GUIGUET

